

Métro : le chef boucher avait écoulé... 122 kg de filet de bœuf

Hier, le tribunal correctionnel de Reims jugeait l'ancien chef du rayon boucherie de chez Métro ainsi que l'ancien chef du rayon poissonnerie. Entre juillet et septembre 2008, le premier des deux avait réussi à subtiliser - en les cachant dans son blouson - 122 kg de filet de bœuf. Puis il en avait revendu une grande partie, à bas prix. Selon les premiers éléments de l'enquête, le filet de bœuf était vendu 25 euros le kilo chez Métro, et le chef du rayon boucherie le revendait 15 euros le kilo. Il avait ainsi revendu 40 kg de filet de bœuf au rabais à son collègue du rayon poissonnerie. « C'était de la viande de bonne qualité ? » interroge le président du tribunal Mario-Louis Craighero. « Oui, très bonne. » Si le chef du rayon boucherie a reconnu avoir dérobé 122 kg de viande, et en avoir revendu 40 kg au chef du rayon poissonnerie, les comptes établis par Métro ne sont pas du tout les mêmes. L'enseigne - qui s'adresse aux professionnels - estime que 600 kg de viande ont disparu et réclame 12 064 euros de dommages et intérêts à l'ex-responsable du rayon boucherie et 2 000 euros à son acolyte de la poissonnerie, poursuivi pour recel. L'ancien employeur des deux prévenus - qui ont été licenciés depuis - réclame aussi 2 000 euros de dommages et intérêts pour « la désorganisation du service » engendrée par cette affaire.

Il « jouait sur internet »

Le substitut du procureur de la république a bien noté « la grosse différence entre les demandes de Métro et ce que reconnaissent les prévenus ». Elle donne aussi une piste sur les éventuelles raisons qui ont pu pousser l'ancien boucher à commettre ces vols : il « est surendetté et, surtout, il joue à des jeux d'argent sur internet et c'est pour financer ces jeux qu'il a volés ». Le substitut a requis 4 mois de prison avec sursis et mise à l'épreuve avec obligation d'indemniser la victime à l'encontre de l'ancien chef boucher et la même peine à l'encontre de l'ancien chef de poissonnerie, pourtant moins impliqué mais dont le casier judiciaire porte déjà mention de deux condamnations. Me Nicolas a surtout souligné que son client avait « acheté 12 filets de viande au chef boucher, c'est l'affaire du siècle en ce début d'année ! On ne lui a pas vendu 1 euro le kilo, mais 15 euros le kilo, ce n'est pas une somme dérisoire. Il pensait que son collègue de la boucherie avait eu des bons plans. » Pour lui Métro « charge la mule pour essayer de donner un exemple aux autres salariés ». **Me Chemla**, pour les intérêts de l'ex-boucher a rappelé que son client « n'a jamais fait parler de lui auparavant, à 37 ans ». Surendetté, « il commence le mois avec 2 000 euros de charges. » Et dans cette affaire, il a « fait 1 800 euros de profit ». Le tribunal a condamné l'ex-boucher à 4 mois de prison avec sursis et son collègue poissonnier à 2 mois avec sursis. Le premier devra payer 5 000 euros de dommages et intérêts à Métro, le 2e 500 euros.

P.B.